



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NO 568-ADM-2024

Avis public est par la présente donné par la soussignée de la Municipalité de Délage que le conseil a adopté lors de la séance ordinaire du 6 février 2024, le règlement no 568-ADM-2024 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2024.

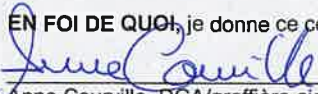
Ledit règlement est maintenant en vigueur et est disponible pour consultation au bureau municipal ou peut être consulté sur le site web de la Municipalité de Délage à : [www.deleage.ca](http://www.deleage.ca)

Donné à Délage, ce jeudi, 8e jour du mois de février 2024

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anne Courville, DGA/greffière adjointe de la Municipalité de Délage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, au bureau municipal, au tableau d'affichage situé au 216, Route 107 à Délage, et sur le site web de la Municipalité de Délage.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

  
Anne Courville, DGA/greffière adjointe